

## BRÈVE HISTOIRE « FAMILIALE » DE L'HISTORIQUE DE JEAN-BAPTISTE DE TILLIER

Raul Dal Tio

Dernièrement j'ai eu l'opportunité de consulter les archives privées de Louis Zumstein-De La Pierre. Dans les dizaines de dossiers d'archives extrêmement intéressants sur le commerce de textiles de François De La Pierre et de son fils Louis, j'ai retrouvé quelques lettres signées de la main de Claude-Nicolas Barillier, représentant infortuné d'une riche dynastie de marchand, désormais âgé et en faillite, une ou deux signatures de son épouse Marie-Louise-Pétronille de Tillier, fille de François-Eugène et nièce de l'historien Jean-Baptiste<sup>1</sup>, ainsi que les très nombreuses lettres écrites par leur fille Silvie (elle signe rarement Sylvie) et adressée à son fiancé, qui deviendra son mari, Louis De La Pierre.

Dans ses missives, finement calligraphiées en italique sur papier vélin bleu ciel, Silvie raconte à Louis son quotidien, fait de lectures, d'échanges de visites avec les épouses et les membres des familles de notables et nobles d'Aoste, de villégiatures estivales au château de Montfleury, à Ozein et à Saint-Barthélemy.

Ces lettres avaient suscité mon intérêt en raison de la mode de l'époque, suivant laquelle, à certains moments de l'année, les familles nobles et prestigieuses d'Aoste quittaient la ville pour s'installer à la campagne : cela aurait pu constituer l'occasion de séjours temporaires au *monrepos* de Montfleury<sup>2</sup> lors des vendanges, puisque celui-ci se trouvait au cœur d'une grande vigne. L'espoir de trouver dans les lettres de Silvie, pleines d'expressions romantiques adressées à son bien-aimé Louis De La Pierre, des traces de fréquentations occasionnelles au *monrepos* a été déçu ; cependant, le nom de Silvie, comme celui de sa mère Marie-Louise de Tillier et celui de Louis De La Pierre reviennent aujourd'hui dans un tout autre contexte.

Il s'agit de l'histoire - déjà résumée par Lin Colliard et parue en 1982 dans les *Sources et documents d'Histoire Valdôtaine* - des passages de main de l'une des copies de l'*Historique* de Jean-Baptiste de Tillier, qui a fini par arriver à la Bibliothèque du Grand Séminaire d'Aoste, où elle se trouve aujourd'hui encore<sup>3</sup>.

Dans son essai méticuleux et érudit sur *Les manuscrits de Jean-Baptiste de Tillier*, Colliard transcrit fidèlement ce qui est inscrit sur la feuille de garde du manuscrit ; aux pages 2 et 6, différentes graphies, de plusieurs époques, témoignent de ses passages de propriété. C'est là qu'apparaissent les noms de Marie-Louise, dernière héritière des De Tillier, de Louis De La Pierre et de Silvie Barillier.

Des dates précises jalonnent le parcours du livre : le 7 novembre 1809, le manuscrit appartenant à François-Antoine de Tillier, commissaire de police d'Aoste et secrétaire du *Conseil des Commis*, est prêté au préfet pour la réalisation de statistiques dans le Département de la Doire. Le 20 juin 1812, après le décès de François-Antoine, le volume est hérité par la fille de celui-ci, Marie-Louise (1785-1831), deuxième épouse de Claude-Nicolas Barillier (fig. 1). Les registres des décès de la paroisse de Saint-Jean de la Cathédrale (fig. 2) nous apprennent que cette dernière s'est suicidée

<sup>1</sup> Louise de Tillier et Claude-Nicolas Barillier eurent trois filles : Silvie (Marie-Catherine-Silvie Barillier, née à Aoste le 30 mai 1806 et décédée à Turin en décembre 1849) qui épousa Louis De La Pierre le 23/11/1826 ; Marie-Joséphine-Aspasie (née le 4 avril 1807 et décédée le 2 mars 1864), épouse du baron Emmanuel Bich ; Elisa (Marie-Élise-Émilie), épouse de l'avocat Gaspard, née le 18 septembre 1808. L. Colliard, *Familles nobles et notables du Val d'Aoste : notes de généalogie et héraldique*, Imp. Valdôtaine, Aoste 1985, p. 103 ; Archives de la Curie épiscopale d'Aoste, Paroisse de St. Jean, Cathédrale, Baptêmes-Mariages-Décès 1800-1833, II volume, 1, 2BMD.

<sup>2</sup> R. Dal Tio, *Un monrepos du XVIII<sup>e</sup> siècle à Montfleury. Une hypothèse d'attribution à Claude-Michel Barillier*, « Le Flambeau », n° 237, 1, Quart (AO) 2017, pp. 34-44.

<sup>3</sup> Je remercie le Bureau des Biens Culturels Ecclésiastiques du Diocèse d'Aoste pour avoir autorisé la publication des images du volume de l'*Historique* de De Tillier et des notes de possession le concernant (figures 1, 3-6). L. Colliard, *Les manuscrits de Jean-Baptiste de Tillier*, in *Sources et documents d'Histoire Valdôtaine*, « Bibliothèque de l'Archivum Augustanum », XIV, Tome II, Aoste 1982, pp. 36-37. C'est ce manuscrit qu'André Zanotto a utilisé pour réaliser la 1<sup>ère</sup> édition intégrale moderne de l'*Historique de la Vallée d'Aoste* en 1968.

« reperta in Duriam prope vicum Felina », peut-être à cause des problèmes financiers de son mari<sup>4</sup>. Les actes de mariage de ces mêmes archives indiquent un fait inédit : trois ans avant son mariage avec Louise De Tillier (14/2/1805), Claude-Nicolas Barillier avait épousé Maria Maddalena Garmari, morte en 1802, à l'âge de 29 ans (1773-1802)<sup>5</sup>.

Au décès de sa mère, Silvie Barillier écrit de sa main dans l'une des notes de possession (c'est l'un des rares cas où elle signe Sylvie au lieu de Silvie) qu'elle a hérité d'une « *Mémoire précieuse de la main propre de mon aïeul de Tillier* » par donation de la part de sa mère et que le 1<sup>er</sup> janvier 1835 elle l'offrait à son mari, son « bien aimé » Louis De La Pierre<sup>6</sup>, expression qui revient dans presque toutes les lettres qu'elle lui adresse (fig. 3). Le même mois, dans une note autographe, le destinataire du livre reconnaît sa valeur et, « *Attachant le plus haut prix au présent manuscrit* », il le fait relier en maroquin afin de mieux le conserver pour la postérité (fig. 4).

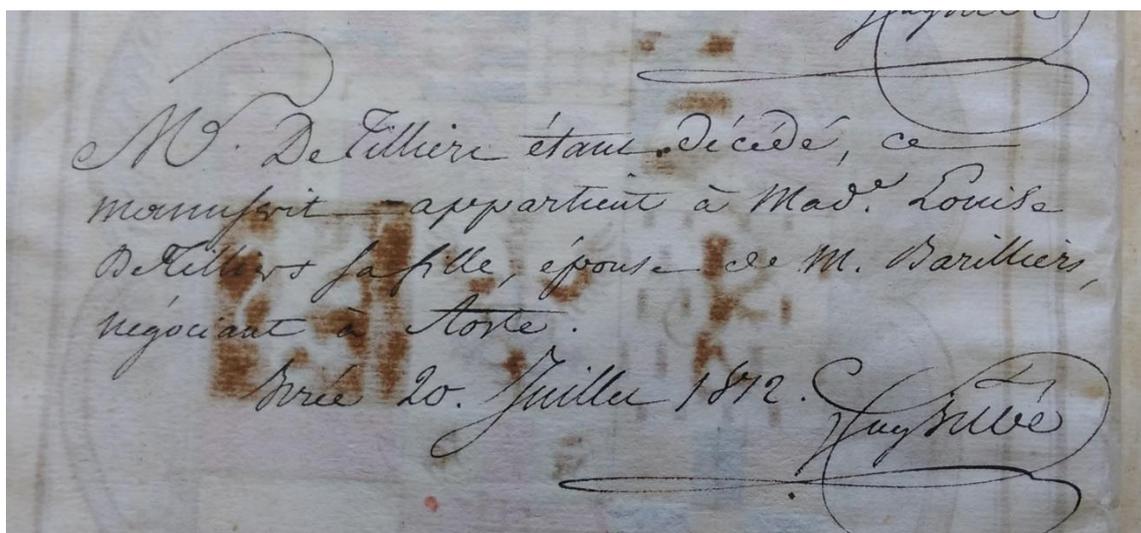


Fig. 1. Aoste. Bibliothèque du Grand Séminaire  
Note de possession de Marie-Louise de Tillier épouse Barillier  
(Reproduction autorisée par le Bureau des Biens Culturels Ecclésiastiques)

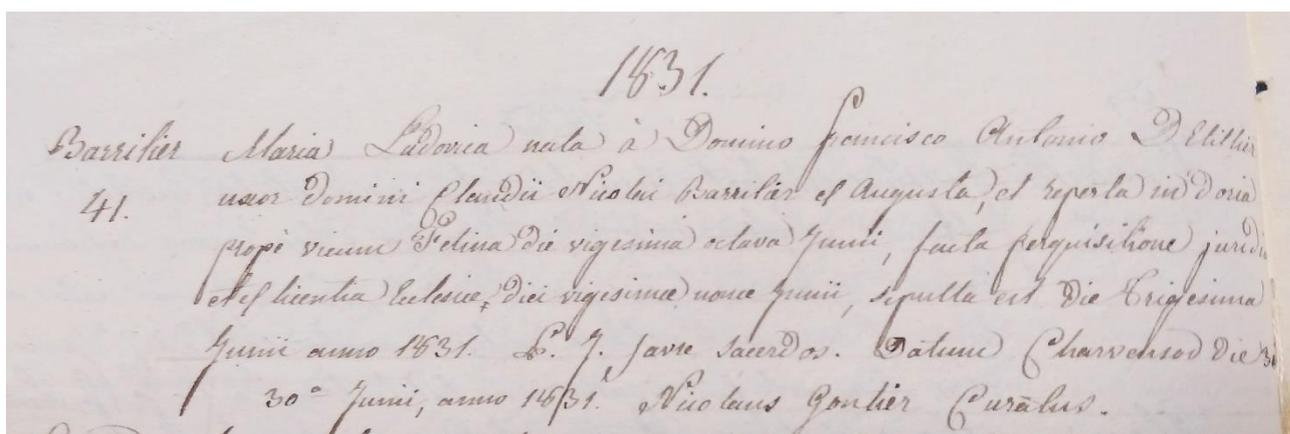


Fig. 2. Aoste, Paroisse Saint-Jean. Acte de décès de Marie-Louise de Tillier.

<sup>4</sup> J'ai consulté l'acte de décès : « 1831, Barillier, 41. Maria Ludovica nata à domino Francisco Antonio De Tillier uxor domini Claudii Nicolai Barillier de Augusta, et reperta in Duria prope vicum Felina die vigesima octava junii, facta perquisitione juridica et est licentia Ecclesie die vigesima nona junii, sepulta est die trigesima junii anni 1831. C. J. Favre sacerdos. Datum Charvensod die 30 junii anno 1831. Nicolaus Gontier curatus ». Archives de la Curie épiscopale d'Aoste, Aoste St. Jean-Baptiste, Baptêmes, Mariages, Décès (BMD), 1800-1833, cart. 2, 1831. Pour un bref résumé de la destinée financière de Claude-Nicolas Barillier, voir R. Dal Tio, *Un monrepos...cit.*, pp. 39-40 note 11.

<sup>5</sup> Archives de la Curie épiscopale d'Aoste, Paroisse de St. Jean, Cathédrale, BMD 1800-1833, II volume, 1, 2 BMD.

<sup>6</sup> En 1833, Silvie et Louis sont déjà mariés. Cette année-là, elle lui écrit dans une lettre « *Mon cher Mari* ». Archives de Louis Zumstein, Cart. 12, lettre du 22 juillet 1833. Le contrat de mariage est daté du 23 novembre 1826, contredisant ce qu'a écrit Lin Colliard, qui fait remonter le mariage à 1835. L. Colliard, *Familles...cit.*, p. 130.

6

Mémoire précieuse de la main propre de mon Oncle  
 De Pillier, homme d'esprit et distingué parmi  
 l'ancienne Noblesse D'Orléans; dont je devins propriétaire  
 par la donation que me en fit ma chère Mère, Louise  
 Barillier née De Pillier, et que je donne en souvenir  
 à mon Gendre bien aimé Louis De La Pierre.

Aoste le premier de  
 1835

Sylvie De La Pierre, née  
 Barillier.

Fig. 3. Aoste. Bibliothèque du Grand Séminaire  
 Note de possession de Sylvie Barillier-De La Pierre  
 (Reproduction autorisée par le Bureau des Biens Culturels Ecclésiastiques)

Attachant le plus haut prix au présent Manuscrit,  
 je l'ai tiré autant qu'il m'a été possible de  
 mauvais état de ~~manuscrit~~ ou il étoit, et l'ai fait relier  
 en maroquin pour être transmis à la postérité  
 reconnaissante.

Aoste, le 15 Janvier 1835.

Louis De La Pierre

Fig. 4. Aoste. Bibliothèque du Grand Séminaire  
 Note de possession de Louis De La Pierre  
 (Reproduction autorisée par le Bureau des Biens Culturels Ecclésiastiques)

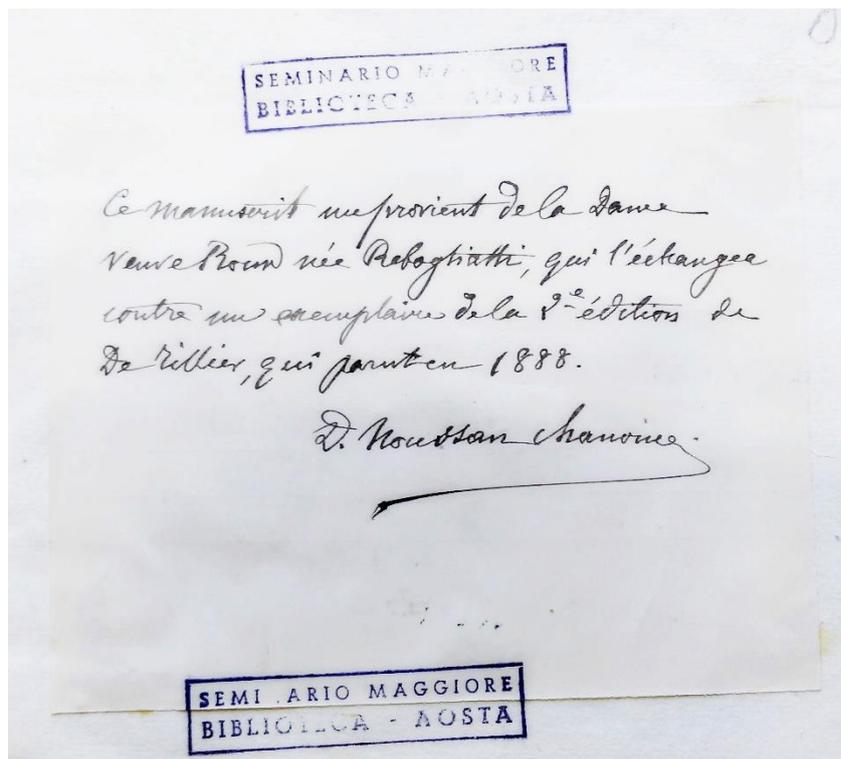


Fig. 5. Aoste. Bibliothèque du Grand Séminaire  
 Note de possession de Maria Roux Rebogliatti et cession au chanoine Noussan  
 (Reproduction autorisée par le Bureau des Biens Culturels Ecclésiastiques)

En une vingtaine d'années, le manuscrit de l'*Historique* passe des héritiers légitimes des De Tillier à la famille Barillier, puis aux De La Pierre.

La note de possession de Silvie et le don du manuscrit « à mon époux bien aimé Louis De La Pierre » dissipe tous les doutes quant au mariage entre Silvie Barillier et Louis de La Pierre, qui devait alors avoir 21 ans (né en 1805, il s'est marié en 1826).

Les passages de main de l'*Historique* de De Tillier ne sont toutefois pas terminés ; une note du chanoine de la Cathédrale Dominique Noussan, neveu de l'évêque Joseph-Auguste Duc, est collée sur la page de garde du volume : « Ce manuscrit me provient de la dame veuve Roux née Rebogliatti, qui l'échangea contre un exemplaire de la 2<sup>e</sup> édition de De Tillier qui parut en 1888. D. Noussan Chanoine » (fig. 5). Le 10 juillet 1920, Dominique Noussan le donna à la bibliothèque du Grand Séminaire d'Aoste, où il se trouve toujours (fig. 6)<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> Bibliothèque du Grand Séminaire, Ms 2, 1737. À la page 2, l'abbé Aimé-Pierre Frutaz a enregistré de sa main la dernière destination du volume avec la date inexacte de 1930 : dans le rabat, il est écrit : « Bibliothecae Seminarii Majoris permanentemente obtulit Dominicus Noussan canonicus Anno MDCCCXXX die X-VII ». Colliard (*op. cit.*, pp. 36-37) indique à son tour la date inexacte de 1820.

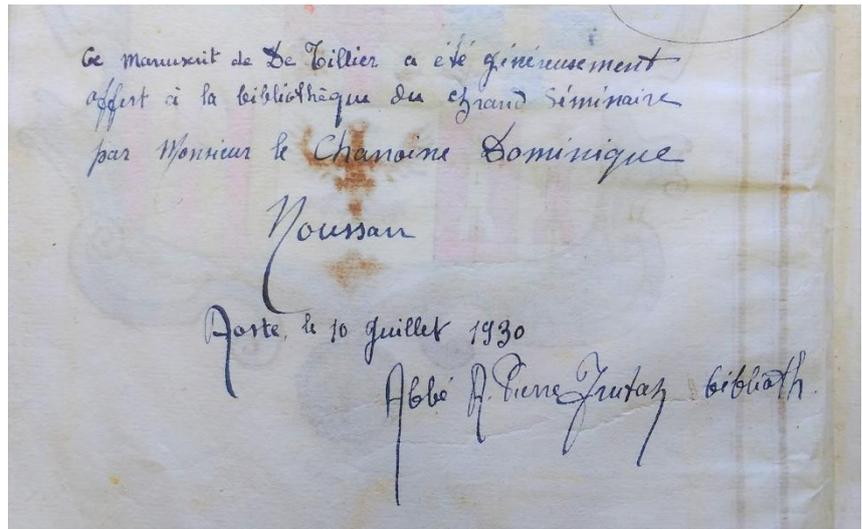
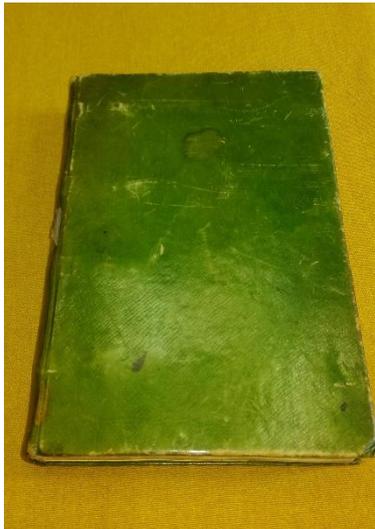


Fig. 6. Aoste. Bibliothèque du Grand Séminaire.  
Le manuscrit de l'*Historique*  
1930 la donation du chanoine Noussan  
(Reproduction autorisée par le Bureau des Biens Culturels Ecclésiastiques)

Si les passages de propriété du manuscrit sont cohérents avec la généalogie des familles De Tillier, Barillier et De La Pierre, il est surprenant de le retrouver moins d'un siècle plus tard entre les mains de la veuve Roux, née Rebogliatti, qui ne semblait de prime abord n'avoir aucun rapport de parenté ni avec les De Tillier, ni avec les Barillier.

Comment ce manuscrit est-il parvenu entre les mains de Maria Rebogliatti, veuve Roux ? Qu'est-il advenu du livre de 1835 à 1930 ? Il est évident que l'histoire du volume est à mettre en relation avec les événements qui ont touché Silvie Barillier et son mari. Les archives Zumstein-De La Pierre contiennent une copie d'un appel au juge, signé Louis De La Pierre, daté du 11 février 1850<sup>8</sup>. Dès les premières lignes, on découvre deux informations absolument inédites : le couple vivait déjà séparé du vivant de Silvie, qui était décédée, après avoir laissé un testament secret rédigé le 8 août 1845, par lequel elle nommait comme héritière universelle sa fille unique, Aloyse-Adélaïde De La Pierre<sup>9</sup>. Puisque la jeune fille était encore mineure (en 1849, année de mort de Silvie, elle avait 12 ans ; elle était donc âgée de 8 ans en 1845, quand le testament a été rédigé), elle indiquait comme tuteur l'avocat Octave Donnet<sup>10</sup>, à remplacer en cas de décès par l'avocat Jean-Baptiste Rebogliatti<sup>11</sup>, comme pro-tuteur l'avocat Victor Gaspard et, en son absence, le docteur Emmanuel Bich. La suite du recours est claire ; Louis De La Pierre faisait appel à la justice ducal parce que Silvie l'excluait délibérément de l'exercice de ses fonctions parentales : « [...] *la testatrice déclara ouvertement qu'elle voulait que son mari ne fut ni tuteur ni protuteur de sa fille Louise De La Pierre, son héritière universelle. Si la femme de l'exposant avait le droit de constituer*

<sup>8</sup> Archives de Louis Zumstein, conservées au Walserkulturzentrum de Gressoney-Saint-Jean, cart. 10.

<sup>9</sup> Bien qu'elle soit prénommée Louise dans le recours, son acte de naissance prouve qu'elle s'appelait officiellement Aloyse-Adélaïde De La Pierre, née à Aoste le 30 octobre 1837. Nicolas Vincent de Gressoney-Saint-Jean fut son parrain et Maria Teresa Piacenza sa marraine, avec son époux, l'avocat Charles-Dominiques Rebogliatti. Archives de la Curie de l'Évêché d'Aoste, Paroisse Saint-Jean-Baptiste, Cathédrale, 1, Actes de baptêmes-mariages-décès, Années 1834-1850, f. 8, 91.

<sup>10</sup> Compte tenu de la période, il s'agit de Joseph-Octave Donnet, syndic d'Aoste à trois reprises : 1830, 1836-1837, 1842-1844. T. Omezzoli (dir.), *Il Comune di Aosta. Figure, istituzioni, eventi in sei secoli di storia*, Le Château, Aoste 2004, pp. 244, 275, 281-282, 285. Au sujet de l'avocat Donnet, consulter également l'arbre généalogique de la famille Donnet, in A. Desandré, *Notabili Notabili Valdostani. Dal fascismo al fascismo: viaggio a ritroso e ritorno*, Le Château, Aoste 2008, pp. 111, 113-114, 126, 285.

<sup>11</sup> Jean-Baptiste Rebogliatti (1806-19/12/1880), fils de Charles-Dominique (1767-1836) et de Maria Teresa Piacenza, épouse Gallo (1816-1891), dont naîtront trois filles : Enrichetta (1842-1902), Francesca Clementina (1840-1879) et Maria (1846-1910). C'est cette dernière qui entre en possession du manuscrit de De Tillier.

*un tuteur et protuteur à sa propre fille, instituée héritière universelle, ne pouvait pourtant le priver des droits que la loi accorde au père sur les fils* »<sup>12</sup>.

C'est ce que l'on apprend du recours de Louis De La Pierre contre les volontés testamentaires de Silvie.

La recherche du testament original dans les Archives des Notaires d'Aoste a restitué une chronologie testamentaire plus complexe<sup>13</sup>. Le 8 août 1845, Silvie rédigeait un testament secret et le confiait, *cacheté*, au notaire Léonard Gerbore d'Aoste. Silvie Barillier meurt en décembre 1849 (son acte de décès est enregistré à la chancellerie de Turin le 4 janvier 1850). Quatre jours après « *sur la requisition de monsieur Louis De La Pierre [...] ayant intérêt de connaître la volonté de la défunte, il avait fait instance à ce qu'il eût été procédé à l'ouverture du dit testament* », Louis demande expressément au notaire Gerbore que le testament soit ouvert en la présence du *Juge Royal* Benoît Martini et de deux témoins.

À l'occasion de l'ouverture du testament qui a lieu, nous le rappelons, cinq ans après sa rédaction, quelques semaines après la mort de Silvie et quatre jours après l'enregistrement de l'acte de décès, le juge numérote la lettre et l'enveloppe pour les insérer dans les minutes du notaire Gerbore de l'année 1845. C'est ainsi qu'il a été retrouvé aujourd'hui, avec son enveloppe.

Louis De La Pierre conteste le testament devant la justice le 11 février 1850, c'est-à-dire 34 jours après son ouverture.

Pour quelles raisons Silvie Barillier exclut-elle son mari de l'héritage et, surtout, de ses droits de tutelle de leur fille Aloyse ? La découverte du testament original, nous éclaire<sup>14</sup>. Silvie Barillier juge son ancien mari peu fiable financièrement, car le « *mauvais état de ses affaires et de sa famille, ainsi que son défaut de profession ont été cause que je n'ai pas même reçu de sa part les aliments qui m'étaient nécessaires* », et, le connaissant fort bien, elle estime qu'il dilapiderait le patrimoine de sa fille, sans lui assurer une éducation adéquate. Le choix des tuteurs et des protuteurs indique que Silvie Barillier était très bien introduite dans le monde des familles nobles et notables d'Aoste. En tant que fille d'une famille qui, avant la crise financière du père, comptait parmi les plus riches de la ville, elle était entourée des acteurs de la vie économique et sociopolitique locale, ayant tous des rentes remarquables et tous grands contribuables, ainsi que de syndics, comme l'avocat Donnet, le baron Bich et les Rebogliatti eux-mêmes. Ces derniers (en la personne de Charles-Dominique), comme les Barillier, apparaissent parmi les 38 plus grands acquéreurs de biens nationaux résidant à Aoste pour 624 m<sup>2</sup> d'édifices et 2530 livres piémontaises ; en 1808, leur nom apparaît parmi les 550 plus grands contribuables du *Département de la Doire*<sup>15</sup>. L'aisance des Rebogliatti et leur intérêt pour le collectionnisme d'antiquités romaines les rapprochaient – bien qu'en moindre mesure – de la famille du baron Pierre-Nicolas Gerbore, qui conservait dans sa maison située rue Bardeisa (aujourd'hui rue de Sales, numéros 25-31, maison Cristiani-Gerbore, jadis maison De La Grive-Nicole de Bard) au moins une dizaine d'épigraphes d'époque romaine et du haut Moyen Âge<sup>16</sup>. La *maison Rebogliatti* de la rue Saint-Anselme abritait l'autel dédié, d'après son épigraphe, à Jupiter-Junon-Minerve, aujourd'hui conservé au Musée Garda d'Ivrée<sup>17</sup>.

---

<sup>12</sup> Le juge Magnetti acceptera la demande de Louis de convoquer les tuteurs nommés par son épouse (Jean-Baptiste Rebogliatti et le baron Emmanuel Bich) avec les deux tuteurs nommés par Louis parmi les membres de sa famille : Antoine et Joseph Zumstein. Archives de Louis Zumstein, Cart. 10, Donnas 11 février 1850.

<sup>13</sup> *Procès verbal d'ouverture de testament cacheté de la dame Marie-Catherine-Louise-Silvie De La Pierre, née Barillier*. Archives des Notaires d'Aoste, Fonds Ville, notaire Léonard Gerbore, 1850, 1<sup>er</sup> volume, n° 2935, ff. 23<sup>rv</sup>-24<sup>r</sup>.

<sup>14</sup> Archives des Notaires d'Aoste, fonds Ville, notaire Léonard Gerbore, 1845, vol. 1, 4 ff. numérotés 393 au recto.

<sup>15</sup> A. Desandré, *Notabili...* cit, p. 20-241, tab. 12.

<sup>16</sup> M. C. Ronc, R. Dal Tio, *Reperti archeologici nelle sedute de l'Académie Saint-Anselme: contributi e scoperte della società savante tra collezionismo e erudizione in una riflessione contemporanea sul museo*. "BSBAC", 5/2009, Aosta 2010, pp. 167-181 ; R. Dal Tio, M. C. Ronc, *La raccolta epigrafica della casa Cristiani-Gerbore. Un'addenda alla luce di una relazione al Presidente degli Archivi Reali (1831)*, "BSBAC" 8/2011, Aosta 2012, pp. 109-115 ; R. Dal Tio, *Le recensement des témoignages épigraphiques dans le royaume de Sardaigne de Luigi Nomis di Cossilla. Le mémoire du chanoine François-Frédéric Nourissat*, Bulletin de l'Académie Saint-Anselme, N. S., XVI, 2015, pp. 65-88.

<sup>17</sup> R. Dal Tio, *Le recensement des témoignages...* cit, p. 69.

Pour en revenir à l'histoire du manuscrit de De Tillier, deux faits suggèrent une explication sur le passage de possession du volume des De La Pierre aux Rebogliatti. Le choix effectué par Silvie Barillier d'élire comme tuteur de sa fille Jean-Baptiste Rebogliatti n'est pas dû au hasard ; les deux familles s'étaient unies par le mariage de Marie-Françoise Barillier (1731-20/01/1791), fille du chef de la souche familiale, Claude-Joseph et sœur de Claude-Michel (1734-1793), avec Louis-Antoine Rebogliatti<sup>18</sup> (1719-30/11/1789), ce qui faisait des Rebogliatti les oncles par alliance de Claude-Nicolas Barillier et les grands-oncles de Silvie. Ainsi que cela a été souligné ci-dessus, les relations étroites de Silvie Barillier avec la famille Rebogliatti continuent avec le choix, parmi les tuteurs d'Aloyse-Adélaïde, de Jean-Baptiste Rebogliatti, dont le père Charles-Dominique Rebogliatti avait été parrain de baptême d'Aloyse avec son épouse Maria Teresa Piacenza.

La séparation et le contentieux entre Silvie et son mari Louis pourraient l'avoir induite à exiger la restitution du manuscrit de De Tillier en tant que bien de famille, à laisser en héritage à leur fille Louise (dont le nom complet est donc Aloyse-Adélaïde), son héritière universelle. N'oublions pas que le volume était passé de main par les femmes, de la dernière descendante des De Tillier à sa fille Silvie, et qu'un deuxième exemplaire était conservé dans la bibliothèque de sa sœur Marie-Joséphine-Aspasie, épouse du baron Bich, également nommé tuteur : « *Un ouvrage manuscrit par De Tillier, intitulé dissertation historique et géographique de la Ville et Duché d'Aoste et autre ouvrage aussi manuscrit intitulé Chronologie historique des armes, armoiries et généalogie des maisons et familles nobles de la Vallée et Duché d'Aoste. Ces ouvrages étaient des souvenirs de famille on ne les touche pas* »<sup>19</sup>.

Vu sa parenté avec les familles De La Pierre et Rebogliatti, Séverin Caveri était au courant de la destinée de l'*Historique* dont nous avons parlé jusqu'ici. En 1968, dans ses *Souvenirs et révélations*, il consacre un chapitre aux familles Rebogliatti-Piacenza-Barillier, retraçant leurs liens de parenté<sup>20</sup>.

Grâce à sa mère Clémentine Roux, fille de Maria Rebogliatti et d'Emile Roux<sup>21</sup>, ainsi qu'épouse de René Caveri, il parcourt à rebours la généalogie de sa propre famille, qui conduit à son grand-père Giovanni Battista Rebogliatti (1806-1880), à son arrière-grand-père Charles-Dominique (1767-1836), pour aboutir enfin à l'union entre son arrière-arrière-grand-père Louis-Antoine Rebogliatti (1719-1789) et Marie-Françoise Barillier (1730-1791). Celle-ci, sœur du marchand de tissus bien connu, Claude-Michel Barillier (1734-1793), propriétaire de la *Maison Barillier*, du château de Montfleury et probablement maître d'ouvrage du *monrepos*, referme le cercle des ascendants du côté maternel.

Il affirme, à juste titre, ce qui se passait dans la société valdôtaine entre la fin du XVIII<sup>e</sup> et le milieu du XIX<sup>e</sup> : « *Cela démontre que les De Tillier, les Barillier, les Bich, les Entrèves, les De La Pierre, les Rebogliatti, c'est-à-dire les familles de la noblesse de robe et la bourgeoisie d'Aoste étaient liées entre elles par des liens de parenté ou par des affinités nombreuses.* »<sup>22</sup>

Les mémoires familiales se poursuivent avec les souvenirs de sa mère Clémentine Roux à propos de Charles-Dominique Rebogliatti et de son frère Jean-Louis, chanoine de Saint-Ours, tous deux « *pas en odeur de sainteté [...] il était [Charles-Dominique] considéré une "testa calda": un peu trop exubérant, soit en politique, soit en d'autres domaines* »<sup>23</sup>. Le fait que Charles-Dominique

<sup>18</sup> L'avocat Louis-Antoine Rebogliatti sera parmi les conseillers de la Municipalité d'Aoste cooptés entre 1776 et 1799 avec nomination le 17 novembre 1779 et puis syndic en 1782-83. T. Omezzoli (dir.), *Il Comune di Aosta* cit., pp. 154, 228, 242.

<sup>19</sup> Une copie du manuscrit de l'*Historique* et de la *Chronologie* de De Tillier est citée dans l'inventaire de la succession du baron Claude-Nicolas Bich, fils d'Emmanuel Bich et mentionné par A. Desandré, *Notabili...* cit., p. 219-220. *Inventaire de la succession de mr. le Baron et Chev. Claude-Nicolas Bich de feu le Baron et protomédecin Emmanuel...*, 10 avril 1886, Agence du Fisc d'Aoste, UR d'Aoste, vol. 98, n. 100, ds. *di Bich Barone e avvocato Claudio Nicola* († 1<sup>er</sup> mars 1886).

<sup>20</sup> S. Caveri, *Souvenir et révélations. Vallée d'Aoste 1927-1948, Imp. Plancher, Bonneville 1968*, pp. 31-37.

<sup>21</sup> Louis-Emile Roux laisse veuve Maria Rebogliatti, qui vivra avec la mère de Jeanny Roux ; cette dernière épousera Alessandro Roccavilla (Moretta (CN) 13 mars 1865-Sarre 16 novembre 1929). La chapelle Roccavilla de Sarre porte les pierres tombales des sépultures d'Alessandro, de Jeanny, et de deux de leurs trois enfants, Mario et Rosina Roccavilla. Alessandro Roccavilla sera le promoteur principal de l'Exposition d'Ethnographie italienne organisée à Rome en 1911. D. Albera, C. Ottaviano, *Un percorso biografico e un itinerario di ricerca: proposito di Alessandro Roccavilla e dell'Esposizione romana del 1911*, Quaderni della ricerca, n. 3, Regione Piemonte 1989.

<sup>22</sup> S. Caveri, *Souvenir...* cit., p. 32.

<sup>23</sup> *Ibidem*, p. 34.

« avait adhéré aux idées nouvelles » de la Révolution française n'est pas une anecdote familiale. Avocat et juge, il fait partie du Conseil de la Ville pendant l'administration napoléonienne ; avec Claude-Nicolas Barillier, il prend part à la première municipalité révolutionnaire du 3 janvier 1799<sup>24</sup> ; le 21 mai de l'année suivante, Charles-Dominique, l'avocat Dominique Bianco et le commerçant Ruffier constitueront la délégation nommée par le Conseil de la Municipalité républicaine pour accueillir Napoléon Bonaparte à l'Hospice du Grand-Saint-Bernard, où le Premier Consul est arrivé le jour précédent<sup>25</sup>. Trois mois plus tard, Rebogliatti entre dans le nouveau Conseil républicain de la ville, officiellement installé lors de la séance du 19 août 1800 par le premier commissaire gouvernemental pour l'administration de la province d'Aoste, l'avocat Jean-Baptiste Bertolliatti<sup>26</sup>.

Le récit de Séverin Caveri contient également une anecdote familiale sur l'arrêt que Charles-Dominique Rebogliatti aurait évité de justesse, lorsque des gardes du Roi de Sardaigne seraient venus le chercher chez lui, rue Saint-Anselme. Les doutes de Caveri sur cette histoire s'avèrent plus que justifiés. En 1799, Rebogliatti entre dans le premier Conseil républicain. C'est l'année de la première insurrection de la population contre la nouvelle administration révolutionnaire, mieux connue sous le nom de *Premier Régiment des socques*. Dans une note dans le manuscrit original de l'*Historique*, Rebogliatti commente les événements du 7 mai. Le texte de cette annotation est cité fidèlement par Caveri, qui n'en indique pas la source. Il est cependant cité à l'identique dans l'*Histoire de l'Église d'Aoste* de monseigneur Joseph-Auguste Duc<sup>27</sup>.

L'évêque Duc mentionne lui aussi l'annotation de Rebogliatti concernant les insurrections de 1799, mettant simplement en note qu'il s'agit d'une « Note sur un manuscrit de l'*Historique* de Tillier ». La question qui se pose à présent, pour confirmer ce qu'ont écrit Duc et Caveri, est de savoir laquelle des nombreuses copies de l'*Historique* contient la note de Charles-Dominique Rebogliatti. À la Bibliothèque du Séminaire Diocésain d'Aoste, en plus de la copie portant les notes de possession qui a jusqu'ici fait l'objet de cette recherche, il existe une autre copie cataloguée comme Ms. 4. Aux pages 481-482, concernant les baillis et les vice-baillis du Duché, on trouve la note en question, rédigée d'une autre main, légèrement plus longue par rapport à la transcription de Duc dans l'*Histoire de l'Église d'Aoste* (fig. 7)<sup>28</sup>.

---

<sup>24</sup> A. Desandré, *Aosta dal 1773 al 1814: amministrazione ed élites tra riforme, rivoluzioni e controrivoluzioni*, in T. Omezzoli (dir.), *Il Comune di Aosta...cit.*, pp. 154, 229. La délibération communale de la première Municipalité républicaine date du 24 janvier 1799. Cf. AHR, Fonds Ville, Délibérations communales, vol. 16, séance du 24 janvier 1799.

<sup>25</sup> Ibidem, pp. 165, 195.

<sup>26</sup> Rebogliatti Charles-Dominique apparaît aussi dans la liste du 19 août 1800. C'est le président du Conseil réformé lors de la séance des 21-22 janvier 1801, après le deuxième *Régiment des socques*. Il est avec Claude-Nicolas Barillier au Conseil du 13 mai 1802. Indépendamment de la durée du mandat, Rebogliatti et Barillier font d'abord partie de la Municipalité révolutionnaire, puis du Conseil républicain de 1799 à 1814, année de la restauration. Ibidem, p. 166. AHR, Fonds Ville, Délibérations communales, vol. 16/a, séances du 1<sup>er</sup> Fructidor année VIII (19 août 1800). A. Desandré, *Aosta dal 1773...cit.*, pp. 229-234.

<sup>27</sup> J.-A. Duc, *Histoire de l'Église d'Aoste*, IX, p. 161-162 ; S. Caveri, *Souvenirs...cit.*, p. 34-35. Cette note est citée dans le mémoire de maîtrise de Amato Pio Aymonod, *Le tre insurrezioni valdostane dette « Régiments des socques (1799-1801-1853) »*, 1946, pp. 48-49.

<sup>28</sup> Bibliothèque du Grand Séminaire d'Aoste, Ms. 4. Cette note a échappé à Lin Colliard quand il a analysé les manuscrits de De Tillier.

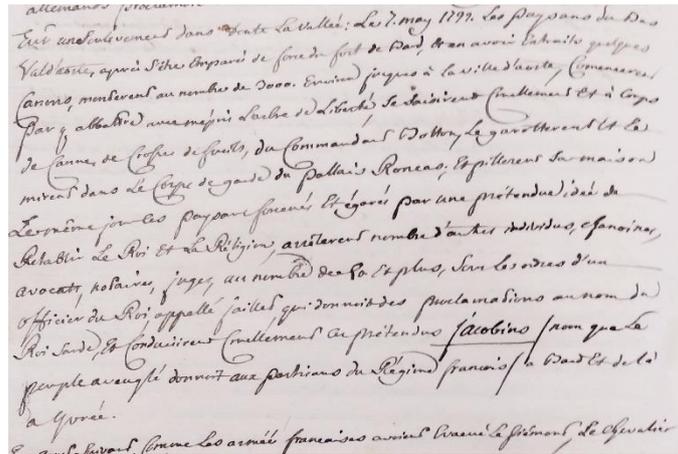
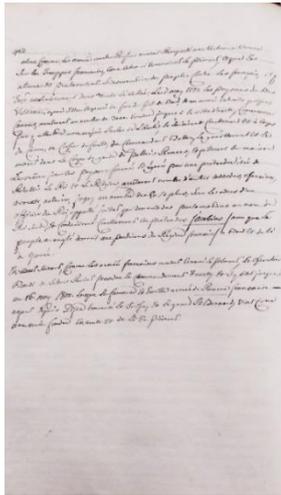


Fig. 7. Aoste, Bibliothèque du Grand Séminaire  
Note de Charles-Dominique Rebogliatti

S'il est très probable que, comme l'affirme Séverin Caveri<sup>29</sup>, Charles-Dominique dut fuir la furie des insurgés du *Régiment des socques* plus que les gardes du Roi de Sardaigne, nous avons à présent la confirmation que l'une des copies manuscrites de l'*Historique* de De Tillier était entre ses mains. En effet, d'après les dires de la mère de Caveri, Charles-Dominique rédigeait les notes pour l'édition imprimée de l'*Historique* : « Il poursuivit, annotant le manuscrit original, la mise à jour de l'*historique de De Tillier* »<sup>30</sup>. La seule différence est que la copie en question n'est pas celle qui contient les notes de possession des Barillier-De La Pierre-Rebogliatti (le Ms 2), mais bien un autre volume : le manuscrit Ms. 4. Cet exemplaire, également conservé à la Bibliothèque du Grand Séminaire, contient dans la marge d'une page blanche, après la liste des syndics où Sylvain Lucat a ajouté une mise à jour, la note suivante : « 1816-1817 L'av. Claude Rebogliatti Nicolas Barillier négociant ». En effet, l'ajout de Lucat concerne l'année « 1817 M'. Rebogliatti Jean-Laurent et M'. Barillier ».

Les Rebogliatti et les Caveri connaissaient donc bien le volume relié en maroquin vert et les notes de possession qu'il contenait. En effet, Caveri ne s'abstient pas de souligner que « *Le manuscrit de De Tillier annoté par les deux Rebogliatti [Charles-Dominique et Jean-Louis] fut subtilisé par le chanoine Noussan à ma grand-mère, Marie Rebogliatti-Piacenza, veuve Roux, qui par un contrat de dupe, l'échangea en 1888, contre une copie imprimée. Relié en cuir vert [voir fig. 6], il se trouve dans la bibliothèque du Grand Séminaire ; dans les premiers feuillets blancs, tous les transferts de propriété de ce livre sont soigneusement enregistrés* ».

Le jugement de Séverin sur les actes du chanoine Noussan est lapidaire : « *Don Frutaz [Aimé Pierre] y rappelle le don munifique du chanoine Noussan. Il était facile de faire des dons munifiques avec des raretés bibliographiques cédées gratuitement par une femme naïve* »<sup>31</sup>.

Ainsi que cela est confirmé par la note de cession du volume de Marie Rebogliatti-Roux à Dominique Noussan (fig. 5), l'original de l'*Historique* a été échangé avec l'édition imprimée de 1888<sup>32</sup>. De toute évidence, la cession du volume en échange d'une copie imprimée a été considérée par la famille comme un échange injuste, effectué par le chanoine Noussan au désavantage d'une dame peut-être ignare de la valeur historique du manuscrit.

Pour conclure, la famille Rebogliatti avait ainsi deux copies de l'*Historique* : celle avec les notes de possession (Ms. 2) et une deuxième copie (Ms. 4) où Charles-Dominique, avec son frère Jean-

<sup>29</sup> « Cette histoire me fait douter que Charles-Dominique Rebogliatti, lorsqu'il se tenait coi, sous les sarments de sa buanderie, fut recherché par les gendarmes. Il devait plutôt l'être par les paysans réactionnaires du premier Régiment des Socques, qui voyaient en lui un partisan des idées de la Révolution Française ». S. Caveri, *Souvenirs...* cit., p. 35.

<sup>30</sup> S. Caveri, *Souvenirs...* cit., p. 34.

<sup>31</sup> Ibidem, p. 35.

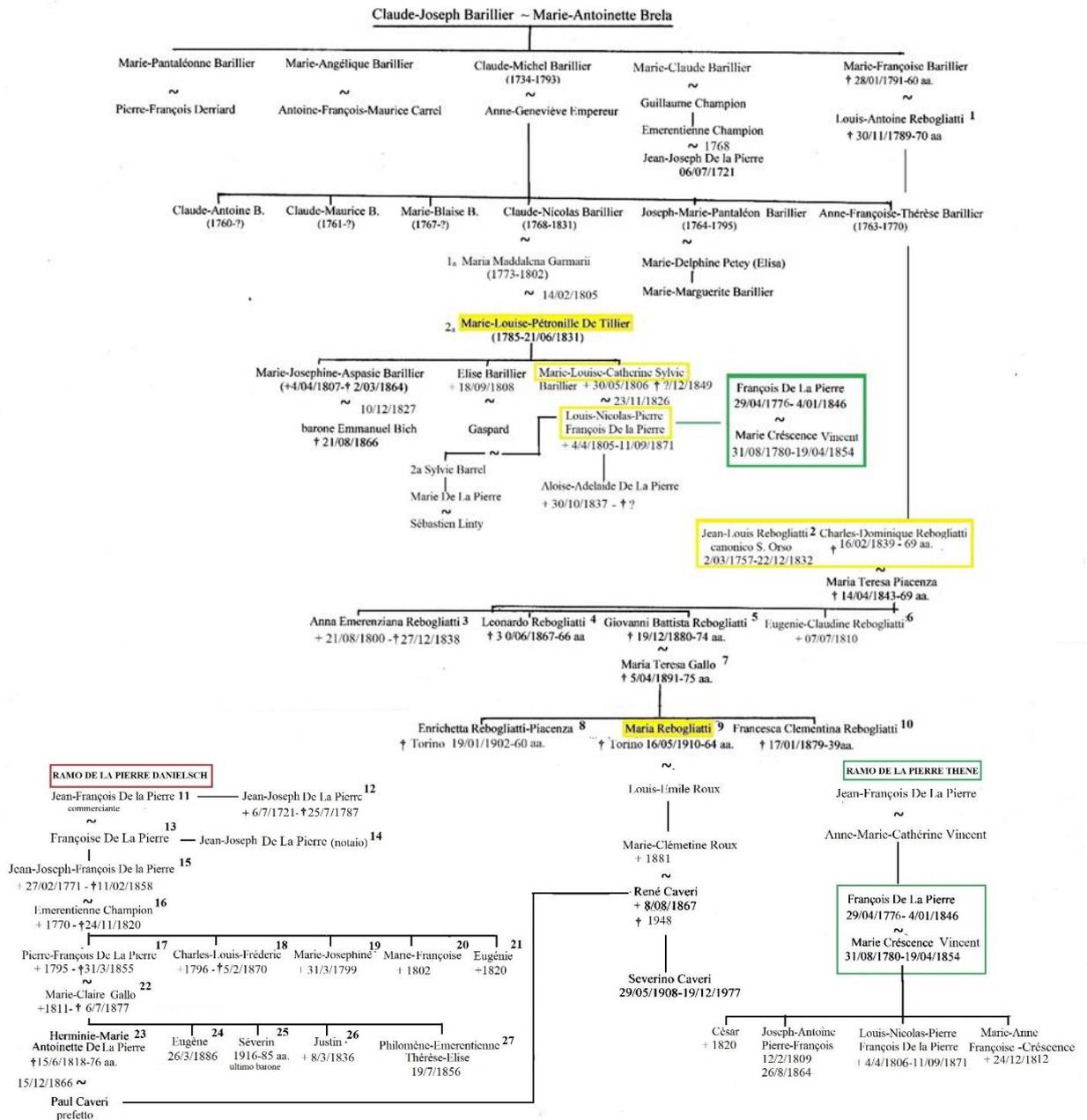
<sup>32</sup> Il s'agit de la deuxième édition « revue, corrigée et enrichie de nouvelles notes » imprimée chez Louis Mensio d'Aoste. Cette édition, en un seul volume, contient de nombreuses notes en bas de page rédigées par Sylvain Lucat et par Frutaz.

Louis, avait ajouté la note concernant le *Premier Régiment des socques*, conservées toutes les deux à la Bibliothèque du Séminaire diocésain d'Aoste.

Le récit de la grand-mère de Séverin Caveri au sujet de la note sur la première *Insurrection des socques* transcrite sur un manuscrit de De Tillier par Charles-Dominique Reboqliatti est aujourd'hui un fait documenté, grâce à sa découverte dans le manuscrit Ms. 4 de la Bibliothèque du Grand Séminaire d'Aoste.

Un manuscrit historique comme l'*Historique* de De Tillier, un texte fondamental pour la reconstruction de l'histoire de la Vallée d'Aoste, a permis de toucher les événements de cinq familles valdôtaines de 1750 à nos jours, au travers de documents qui témoignent de leurs actes, des alliances familiales, des mésententes, des legs et des généalogies.

# Synthèse généalogique des possesseurs du manuscrit de De Tillier



□ In possesso del manoscritto dell'Historique del De Tillier